

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR, Mme Pascale BRETHON, M. Eric CAUVIN, Mme Nathalie CHATEAU, Mme Valérie DRINNHAUSEN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Sébastien GIRAULT, Mme Sandra JOUBIN, Mme Laurine LECLER, M. Franck LEGIGAN, Mme Nathalie LEMASURIER, M. Emmanuel LEMONNIER, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Tanguy PICOT, Mme Jacqueline PIEL, M. Laurent PIEN, M. Willy PRUNIER, Mme Martine SAVARY, M. Grégory TOURAINE, Mme Emilie VALLEE

Excusés : M. Jean-Philippe BOUFFAY qui a donné pouvoir à Mme Emilie VALLEE, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Valérie DRINNHAUSEN

Date de convocation : 2 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Votants : 28

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026
- 2) Désignation des représentants dans les organismes extérieurs
- 3) Composition des commissions thématiques
- 4) Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)
- 5) Composition de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)
- 6) Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 7) Composition de la commission de contrôle des listes électorales
- 8) Vote des subventions 2026
- 9) Budget principal de la commune :
 - vote du BP 2026
 - vote des taux de fiscalité 2026
 - vote de la subvention d'équilibre au budget annexe *Condé Espace*
 - vote de la subvention d'équilibre au budget CCAS
- 10) Budget annexe *Condé Espace* - vote du BP 2026
- 11) Budget annexe *Panneaux photovoltaïques* - vote du BP 2026
- 12) RH - plan de développement des compétences 2026
- 13) Décisions du Maire par délégation
- 14) Communications de la Municipalité
- 15) Questions diverses

- Téléthon 2026 : modalités d'organisation ?
- Gouvernance de l'OCVA (office condéen de la vie associative)

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. **Mme Valérie DRINNHAUSEN** est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : « *Etude de faisabilité de la piste cyclable ZA Détourbe - reversement de la subvention PVD par Torigny-les-Villes* ». **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.**

M. le Maire annonce la démission de **Magali Pillon** en tant que conseillère municipale pour des raisons de santé et professionnelles.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 20/03/2026

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé de désigner les représentants pour chacun des organismes extérieurs suivants :

- **SDEM 50 (Syndicat d'Energies de la Manche)** : Réunissant 99% des communes manchoises (440 communes), le SDEM a pour mission de les accompagner dans leurs projets en lien avec l'énergie (distribution d'électricité et de gaz, éclairage public, bornes de recharge électrique, économies d'énergie, réseau de chaleur...). Le Comité syndical se compose de représentants choisis par les 11 secteurs d'énergie. Condé-sur-Vire fait partie du secteur n°6 (agglomération saint-loise).
- **RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées** : le Regroupement Pédagogique Intercommunal gère le fonctionnement des 3 sites scolaires de Mesnil-Raoult, Troisgots et St-Romphaire (entretien des locaux, garderie, restauration, navettes en car).
- **COS Normand (Comité des Œuvres Sociales)** : Créé en 1968, le CDAS, rebaptisé COS Normand, a pour but d'améliorer les conditions de vie des agents des collectivités locales et de leurs familles, venir en aide aux agents en difficultés, proposer des sorties et des voyages à prix intéressants.
- **Correspondant défense** : Instituée en 2001, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armées-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Concrètement, il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense, doit pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense (les opérations extérieures, l'effort de défense de la France...), agit en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen, ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire.

- **Manche Numérique** : la commune est adhérente au syndicat mixte au titre de la compétence « services numériques » qui comprend l'accompagnement des collectivités dans l'évolution de leur parc informatique, la modernisation des procédures et l'assistance au quotidien dans l'utilisation de leurs logiciels métier.
- **CLECT** : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se réunit au sien de Saint-Lô Agglo. Elle a pour mission, dans le cadre des transferts de compétences entre Saint-Lô Agglo et les communes membres, d'estimer le coût des transferts de charges et de calculer le montant des attributions de compensation versées aux communes.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée a la possibilité de procéder à la désignation des membres, par vote à main levée.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver la désignation des représentants listés ci-dessous pour siéger au sein des organismes extérieurs auxquels adhère la commune.**

ORGANISME	NOMBRE DE REPRESENTANTS	ELUS DESIGNES
SDEM 50	3 délégués	Sébastien LEMONNIER Alain LENESLEY Annick ALIX-FAUDEMÉR
RPI Condé-sur-Vire / Bourgvallées	2 titulaires / 2 suppléants	<u>Membres titulaires</u> : Manoël DUDOUIT Nathalie CHATEAU <u>Membres suppléants</u> : Martine SAVARY Cyril PANIEL
COS Normand	1 titulaire / 1 suppléant	<u>Membre titulaire</u> : Sandra JOUBIN <u>Membre suppléant</u> : Pascale BRETHON
Correspondant défense	1 titulaire	Grégory TOURAINÉ
Manche Numérique	1 représentant	Cyril PANIEL

CLECT	3 représentants	Eric CAUVIN Alain LENESLEY Nathalie LEMASURIER
--------------	-----------------	--

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

3- Composition des commissions thématiques

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal du 20 mars a instauré six commissions thématiques. Il s'agit maintenant de valider leur composition.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée a la possibilité de procéder à la désignation des membres, par vote à main levée.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver la composition des commissions municipales comme suit :

COMMISSIONS	DOMAINES DE COMPETENCES	ELUS REFERENTS	MEMBRES
Finances	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration des budgets -Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) -Politique fiscale et tarifaire 	Eric CAUVIN 1^{er} adjoint en charge des ressources et du patrimoine bâti	Grégory TOURAINE Nathalie LEMASURIER Alain LENESLEY Sylvie GAUTIER Nathalie CHATEAU Sébastien GIRAULT Cyril PANIEL
Culture, cérémonies et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> - Politique culturelle (agenda culturel, villes en scène, théâtre du Préau...) - Médiathèque - Protocoles et cérémonies (8 mai, 11 novembre, repas des anciens...) - Manifestations communales - Tourisme (relations avec St-Lô Agglo, gîte du Val de Vire, aire de camping-cars...) - Commerce et artisanat (marché hebdomadaire) - Amélioration du cadre de vie (fleurissement, illuminations de Noël...) - Actions de promotion de la commune 	Sylvie GAUTIER 2^{ème} adjointe en charge de la culture, des cérémonies et de l'attractivité	Valérie DRINNHAUSEN Annick ALIX-FAUDEMÉR Sandra JOUBIN Pascale BRETHON Grégory TOURAINE Laurine LECLER <u>Personnes extérieures :</u> Catherine COQUELIN Karine MARIE Pascal CASABIANCA
Urbanisme et travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisme (PLUI, SCOT...) - Grands travaux (aménagement, réseaux, bâtiments) - Programme annuel de voirie 	Alain EUDES 3^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et des	Alain LENESLEY Annick ALIX-FAUDEMÉR Sébastien LEMONNIER

	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilités douces (pistes cyclables, voies vertes, SDMA...) 	mobilités	Martine SAVARY Martine LEPAGE Franck LEGIGAN Grégory TOURAINE Jean-Philippe BOUFFAY Emmanuel LEMONNIER Isabelle DEGUETTE Willy PRUNIER
Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Attribution des logements sociaux - Attribution des logements communaux - Politique de l'habitat (densification douce, PLH...) 	Martine SAVARY 4^{ème} adjointe en charge des solidarités et du logement	Martine LEPAGE Alain LENESLEY Emilie VALLEE Pascale BRETHON Jacqueline PIEL Alain EUDES Sylvie GAUTIER Joël GAUTIER Isabelle DEGUETTE
Solidarités	<ul style="list-style-type: none"> - Cohésion sociale - Action en faveur des seniors (SAG, clubs des aînés...) - Cohérence de l'offre médicale sur le territoire - Handicap (relations avec l'ESAT, promotion de la société inclusive...) 	Martine SAVARY 4^{ème} adjointe en charge des solidarités et du logement	Valérie DRINNHAUSEN Sandra JOUBIN Jacqueline PIEL Nathalie LEMASURIER Joël GAUTIER Isabelle DEGUETTE
Associations, enfance-jeunesse et vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Vie associative (relations avec les associations, subventions, aide logistique...) - Vie scolaire (restaurant scolaire, activités périscolaires, restaurant scolaire, RPI...) - Conseil municipal des jeunes (CMJ) - Services à la petite enfance (RPE, MAM, crèche...) - Jeunesse (pôle ados BVE, PESL...) 	Cyril PANIEL 5^{ème} adjoint en charge des associations, de l'enfance-jeunesse et de la vie scolaire	Annick ALIX-FAUDEMÉR Eric CAUVIN Manoël DUDOUIT Tanguy PICOT Nathalie CHATEAU Emilie VALLEE

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

4- Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

Rapporteur : M. le Maire

Conformément au code de la commande publique, la commission d'appel d'offres (CAO) intervient de manière obligatoire dans toutes les procédures formalisées, et de manière facultative, à l'initiative de son président, dans les procédures autres que formalisées telles que les marchés à procédure adaptée.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée de la

manière suivante :

- le Maire ou son représentant, président de droit ;
- **5 membres titulaires**, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **5 membres suppléants**, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la **même liste, sans panachage, ni vote préférentiel**.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-5 ;

Le Conseil municipal décide de :

- Procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, comme suit :
 - Membres titulaires :
 - Alain LENESLEY
 - Grégory TOURAINE
 - Pascale BRETHON
 - Alain EUDES
 - Sébastien GIRAULT
 - Membres suppléants :
 - Sandra JOUBIN
 - Franck LEGIGAN
 - Martine LEPAGE
 - Jean-Philippe BOUFFAY
 - Tanguy PICOT
 - Représentant du Président : Eric CAUVIN (il a été désigné par arrêté du Maire pour le représenter en cas d'empêchement à la présidence de la commission)

Votants	:	28
Bulletins blancs ou nuls	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	28
Majorité absolue	:	15

Résultat du scrutin : la liste candidate a obtenu 28 voix.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Composition de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

Rapporteur : M. le Maire

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées, dont le montant est supérieur aux seuils européens

(216 000 € HT pour des marchés de fournitures et de services et 5 404 000 € HT pour des marchés de travaux, à ce jour).

Pour les marchés inférieurs à ces seuils, il est proposé de créer une « commission MAPA » afin d'assister le Maire dans l'analyse des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.

Dans un souci pratique, il est proposé que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal décide de :

- **Créer une « commission MAPA » pour tous les marchés de travaux supérieurs à 100 000 € HT, et pour les marchés de fourniture et de service supérieurs à 60 000 € HT ;**
- **Préciser que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis consultatif sur l'analyse des offres, et que l'attribution des marchés restera de la compétence du Maire ou de son représentant ;**
- **Préciser que la « commission MAPA » sera présidée par le président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres (CAO), et que sa composition sera identique à celle de la CAO ;**
- **Préciser que les règles de convocation seront les mêmes que celles appliquées à la CAO ;**
- **Préciser que les réunions peuvent être ouvertes à des agents communaux ou à des cabinets d'études compétents dans le domaine concerné, et qu'ils auront qu'une voix consultative.**

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur : M. le Maire

Il existe dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée de neuf membres (communes > 2 000 habitants) :

- le maire ou l'adjoint délégué, président,
- 8 commissaires et leurs suppléants en nombre égal.

NB : les membres (titulaires et suppléants) sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal. Une **liste de 32 noms** doit donc être proposée (16 titulaires, 16 suppléants)

La commission est constituée pour la même durée que le conseil municipal.

Conditions pour être membre de la CCID :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée a la possibilité de procéder à la désignation des membres, par vote à main levée.

Le Conseil municipal décide de :

- **Proposer à la DDFIP la liste de candidats suivante pour siéger à la commission communale des impôts directs locaux (CCID).**

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1- Alain LENESLEY - 02/06/1953 - Condé/Vire	1- Stéphane MARGRITE - 27/04/1971 - Condé/Vire
2- Annick ALIX-FAUDEMÉR - 23/05/1956 - Condé/Vire	2- Joël GAUTIER - 09/07/1958 - Condé/Vire
3- Edouard LENEVEU - 22/07/1950 - Condé/Vire	3- Nathalie LECLER - 10/05/1977 - Condé/Vire
4- Martine SAVARY - 25/10/1958 - Condé/Vire	4- Martine LEPAGE - 22/03/1956 - Condé/Vire
5- Catherine COQUELIN - 17/04/1958 - Condé/Vire	5- Emilie VALLEE - 26/11/1980 - Condé/Vire
6- Nathalie LEMASURIER - 25/09/1972 - Condé/Vire	6- Vincent LEBEDEL - 23/02/1965 - Condé/Vire
7- Sébastien LEMONNIER - 13/06/1972 - Condé/Vire	7- Sandra JOUBIN - 13/03/1990 - Condé/Vire
8- Serge PAIN - 15/12/1960 - Condé/Vire	8- Manoël DUDOUIT - 06/05/1979 - Condé/Vire
9- Nathalie CHATEAU - 06/03/1978 - Condé/Vire	9- Benoît PRECOURT - 05/12/1964 - Condé/Vire
10- Bénédicte RENAULD - 24/06/1960 - Condé/Vire	10- Franck LEGIGAN - 25/02/1969 - Condé/Vire
11- Eric CAUVIN - 10/05/1971 - Condé/Vire	11- Willy PRUNIER - 05/02/1980 - Condé/Vire
12- Sylvie GAUTIER - 19/03/1967 - Condé/Vire	12- Emmanuel JAMARD - 15/02/1967 - Condé/Vire
13- Jocelyne LEGRAND - 02/07/1947 - Condé/Vire	13- Pascale BRETHON - 25/02/1957 - Condé/Vire
14- Sébastien GIRAULT - 17/12/1991 - Condé/Vire	14- Emmanuel LEMONNIER - 28/05/1984 - Condé/Vire
15- Isabelle DEGUETTE - 10/08/1978 - Condé/Vire	15- Jean-Philippe BOUFFAY - 08/02/1978 - Condé/Vire
16- Philippe VIARD - 21/03/1958 - Condé/Vire	16- Esther BEUVE - 24/02/1973 - Condé/Vire

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : M. le Maire

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, réformant les conditions d'inscription sur les listes électorales, a institué la commission de contrôle, en remplacement de la commission administrative de révision des listes électorales supprimée en 2019.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants ou dans les communes où une seule liste a obtenu l'intégralité des sièges au conseil municipal (le cas de notre commune), la commission est composée de **3 membres** :

- Un **conseiller municipal** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires (à l'exclusion du Maire, des maires-adjoints et des conseillers délégués) ;
- Un **délégué de l'administration désigné par le Préfet** ;
- Un **délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance (TGI)**.

La commission se réunit **au moins une fois par an**.

Missions de la commission :

- Contrôle a posteriori des décisions du maire (inscriptions et radiations) ;
- Examen des RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) : Les électeurs qui ont été victimes d'une radiation à tort ou d'un refus d'inscription peuvent exercer un RAPO. Dans les 30 jours qui suivent, la commission de contrôle doit se réunir pour l'examiner. Si avis favorable, obligation de prendre une décision dans les 2 jours pour le réinscrire et l'intégrer dans le REU

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée a la possibilité de procéder à la désignation des membres, par vote à main levée.

Le Conseil municipal décide de :

- **Proposer les membres élus de la commission de contrôle, pris dans l'ordre du tableau, comme suit :**
 - **Membre titulaire : Annick ALIX-FAUDEMÉR**
 - **Membre suppléant : Isabelle DEGUETTE**

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Vote des subventions 2026

Rapporteur : Eric CAUVIN

Proposition :

- **Pour les associations Condéennes :** reconduction à l'identique des montants 2025 sauf dans les cas où l'association demande moins ou n'a pas de projets pouvant justifier un soutien équivalent à l'année dernière.
- **Pour les associations extérieures :**
 - **Les Saltimbrés :** 800 €
→ L'association organise un atelier cirque pour les enfants tous les mercredis dans la salle des fêtes de Condé
 - **Ligue de l'enseignement de Normandie (réseau Génériques) :** 4 033 €
→ L'association organise les séances de cinéma à Condé en partenariat avec Cinéma et Culture pour Tous (0,95 € / habitant)
 - **Six grains de sable en folie :** 500 €
→ 6 femmes participent au « Rose trip Maroc » (trek d'orientation féminin et solidaire) du 22 au 27/10/2026. L'argent collecté est reversé à des associations caritatives.
 - **Torigni Musique :** 200 €

Globalement, il est proposé de soutenir **20 associations** (21 en 2025) pour un montant total de **21 083 €**.

Le projet de BP 2026 prévoit au compte 65748 (subventions aux associations) des crédits à hauteur de 40 000 €. Ce montant supérieur permettra de répondre à des demandes déposées en cours d'année.

L'exposé de ce point appelle les questions et précisions suivantes :

- **Six grains de sable en folie :** Mme Pascale BRETHON demande des précisions concernant l'association (quelles sont les femmes qui la composent ? quelles actions soutiennent-elles ?). Mme Sylvie GAUTIER répond que l'une des membres, Céline Levavasseur, habite Condé-sur-Vire. Elles sont pour la plupart infirmières. C'est une initiative humanitaire. L'association collecte des fonds destinés à des œuvres caritatives (Enfants du Désert, Ruban Rose, Jeune et Rose). Elles organisent une randonnée le dimanche 12/04 avec une arrivée prévue à la salle des fêtes de Mesnil-Raoul.
- **BVE :** M. Eric CAUVIN précise que la demande de subvention de 10 000 €, nécessaire au financement d'un poste créé au sein de l'association et qui se veut pérenne, représente près du 1/4 du budget des subventions et qu'il est donc proposé de ne pas statuer ce soir pour retravailler cette demande avec la commission de Cyril Paniel.
- **OCVA :** M. Cyril PANIEL informe que l'association ne demande aucune subvention cette année, son fonds de roulement étant confortable. Il rappelle que l'OCVA est l'organisateur de Tous en short.

- **Associations sportives** : elles ne sont pas aidées par la commune car déjà soutenues financièrement par Saint-Lô Agglo (compétence communautaire). Mais, la commune a fait le choix depuis plusieurs années de les accompagner au travers d'une aide aux équipements (30 % sur l'équipement + flocage du logo de la commune pris en charge). Cela représente environ 10 000 €/an. Quant à Saint-Lô Agglo, ses subventions aux clubs s'élèvent à 450 000 €/an.

Le Conseil municipal décide de :

- Attribuer les subventions 2026 suivant le tableau ci-après :

Associations	2023	2024	2025	Demande de subvention 2026	Proposition 2026
Associations condéennes					
AAPPMA Les Pêcheurs	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
ACPG - CATM OPEX de Condé-sur-Vire, Sainte Suzanne Vire (Anciens Combattants)	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
ACPG - CATM Troigots (Anciens Combattants)	100 €	100 €	100 €	200 €	100 €
ACPG - CATM Le Mesnil Raoult (Anciens Combattants)	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Amis de Jean de Brébeuf	150 €	150 €	150 €	200 €	150 €
APIMERVEILLES				400 €	400 €
Asso Env'Vire				1 000 €	500 €
Bien Vivre Ensemble			2 000 €	10 000 €	
Cinéma et Culture Pour Tous	1 100 €	1 200 €	1 300 €	1 500 €	1 500 €
Club d'Athlétisme Condé-Torigni (CACT)			1 116 €		
Club du 3 ^{ème} âge - Condé sur Vire	200 €	200 €	200 €		
Condé Comédie			500 €	500 €	500 €
Dynamique Commerciale et Artisanale	400 €	400 €	400 €		
Entente de tir			Agglo		
Eco mieux de la pastisserie et sa boulangerie				1 500 €	500 €
Faites du Rire !!				300 €	300 €
La P'tite compagnie	600 €	600 €	600 €	2 000 €	1 000 €
Les Pincesaux de la Vire				200 €	
LVN Auto club	850 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
OCVA	22 000 €	15 000 €	15 000 €		
Secteur Action Gérontologique (SAG)		420 €	1 400 €		
Société de chasse	200 €	200 €	200 €		
Vélorail de la Vallée de la Vire	1 000 €	1 000 €	700 €	2 000 €	700 €
Coopérative scolaire maternelle		1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Coopérative scolaire élémentaire		6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
SOUS-TOTAL (1)	27 400 €	29 170 €	33 766 €	29 500 €	15 550 €
Associations extérieures					
APE du RPI Saint-Romphaire Menil-Raoult Troigots	300 €		subvention RPI		
APF France Handicap			CCAS		
Comice Agricole de Torigny-les-Villes		500 €	300 €		
Compagnie Bonne Chance (résidence artistique TRCT)			1 500 €		
Les chats d'Hébec		300 €			
Les Saltimbrés	800 €	800 €		1 000 €	800 €
Ligue de l'enseignement de Normandie (réseau génériques)	3 464 €	3 609 €	3 630 €	4 033 €	4 033 €
Santa Fé division in Normandy (35ème)	150 €		100 €		
Secours catholique Canton de Torigny-les-Villes (CCAS)			subvention CCAS		
Six grains de sable en folie				1 000 €	500 €
Torigni Musique	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
SOUS-TOTAL (2)	4 914 €	5 409 €	5 730 €	6 233 €	5 533 €
TOTAL (1 + 2)	32 314 €	34 579 €	39 496 €	35 733 €	21 083 €

associations ayant déposé une demande de subvention

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Alain Lenesley et Annick ALIX-FAUDEMÉR, ayant un intérêt à l'affaire en tant que présidents d'associations bénéficiaires de subvention, ne prennent pas part au vote.

9- Budget principal de la commune

Rapporteur : Eric CAUVIN

1) [Vote du BP 2026](#)

M. Eric CAUVIN introduit son exposé en insistant sur deux points marquants du projet de budget 2026 :

- Perte de 125 000 € de recettes de fonctionnement liées à la remise en cause par la loi de finances 2026 de la compensation intégrale des abattements de taxe foncière pour les entreprises industrielles (qui s'est traduite par une forte baisse des allocations compensatrices) et à la suppression définitive de la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) par la même loi de finances 2026.
- La commune est en attente du versement d'importantes subventions d'investissement : cinéma 1 000 000 € / école élémentaire 600 000 €. Cela a conduit la commune à souscrire en début d'année une ligne de trésorerie de 800 000 € (à ce jour, 300 000 € ont été débloqués)

Dépenses de fonctionnement (DF) : 5 499 813 €

= dépenses courantes (énergies, fournitures, cotisations, salaires des agents...)

- Electricité/gaz (60612) : 200 000 € (+ 4%)
- Produits de traitement (60624) : 12 000 € (+ 200 %) liée à la récupération de la compétence des terrains sportifs par la commune.
- Réserve de crédits (615221) : 104 776 € (- 90%)
- Participation RPI (65561) : 130 000 €
- Subvention aux associations (65748) : 40 000 €
- Subvention au budget annexe de Condé Espace (65821) : 20 000 €
- Passerelle (023/021) : 1 775 032 €. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est destiné à financer les investissements et à équilibrer la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement (RF) : 5 499 813 €

- Produits de services (chap. 70) : 246 000 € (- 6%)
- Impôts locaux (73111) : 714 430 € (- 1%)
- DCRTP (748312) : 0 € (56 251 € en 2025)
- Allocations compensatrices TF (74833) : 343 965 € (- 16%)

Dépenses d'investissement (DI) : 5 490 604 €

- Ecole élémentaire : 3 110 200 € (dont RAR 596 000 €)
- Programme de voirie : 80 000 €
- Végétalisation des cimetières : 40 000 €
- Etude de maîtrise d'œuvre de l'école maternelle : 30 000 €

Recettes d'investissement (RI) : 5 490 604 €

- Taxe d'aménagement : 20 000 €. En baisse depuis déjà quelques années à cause d'une réforme qui a eu pour effet de décaler dans le temps son encaissement.
- Passerelle (023/021) : 1 775 032 €
- FCTVA : 624 456 €
- Subventions d'équipement : 85 690 € (investissements courants) + 2 318 442 € (opérations ponctuelles : école élémentaire, cinéma...)

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2026 du budget principal présenté ci-après :
 - section de fonctionnement : 5 499 813 €
 - section d'investissement : 5 490 604 €

		2025		2026				2025		2026		
FONCTIONNEMENT		BP	CA	BP	2026 / 2025	INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2025	Nouveaux crédits 2026	TOTAL
DEPENSES	011 Charges à caractère général	2 208 502	1 181 269,73	1 308 676	-41%	001 Déficit d'investissement reporté	0	0,00	0	0	1 294 220	1 294 220
	012 Charges de personnel	1 783 215	1 707 885,22	1 744 500	-2%	040 Opérations d'ordre entre sections	0	0,00	0	0	0	0
	014 Atténuations de produits	0	0,00	0		041 Opérations patrimoniales	20 000	0,00	0	0	20 000	20 000
	023 Virement à la section d'invest.	903 233	0,00	1 775 032	97%	10 Dotations, fonds divers, réserves	30 000	11 925,18	0	0	15 000	15 000
	042 Opérations d'ordre	200 000	184 935,75	200 000	0%	16 Emprunts et dettes assimilées	375 500	365 822,47	0	0	352 500	352 500
	65 Autres charges de gestion courante	360 880	360 194,67	387 605	7%	20 Immobilisations incorporelles	20 000	5 576,00	1 272	0	28 620	29 892
	66 Charges financières	75 000	72 689,89	77 000	3%	204 Subventions d'équipement versées	171 337	166 185,00	0	0	2 152	2 152
	67 Charges exceptionnelles	5 000	0,00	5 000	0%	21 Immobilisations corporelles	230 600	150 602,89	56 270	0	87 988	144 258
	68 Dotation aux provisions	2 000	0,00	2 000	0%	23 Immobilisations en cours	536 680	334 817,78	158 921	0	158 461	317 382
					27 Autres immobilisations financières	0	0,00	0	0	0	0	0
					Opérations d'équipement	3 460 884	1 909 832,08	691 000	2 624 200	3 315 200		
		5 537 830	3 506 975,26	5 499 813	99%		4 845 001	2 944 761,40	907 463	4 583 141	5 490 604	

FONCTIONNEMENT		2025		2026		INVESTISSEMENT		2025		2026	
		BP	CA	BP	2026 / 2025		BP	CA	RAR 2025	Nouveaux crédits 2026	TOTAL
RECETTES	002 Excédent de fonct. reporté	1 562 631	0,00	1 648 249	5%	001 Excédent d'investissement reporté	169 977	0,00	0	0	0
	013 Atténuations de charges	30 000	61 466,30	40 000	33%	021 Virement de la section de fonct.	903 233	0,00	0	1 775 032	1 775 032
	042 Opérations d'ordre	0	0,00	0		024 Cession d'immobilisations	0	0,00	0	0	0
	70 Produits des services, ventes	263 000	297 238,46	246 000	-6%	040 Opérations d'ordre entre sections	200 000	184 935,75	0	200 000	200 000
	73 Impôts et taxes	2 263 965	2 221 488,27	2 258 567	0%	041 Opérations patrimoniales	20 000	0,00	0	20 000	20 000
	74 Dotations, subventions	1 210 684	1 215 219,71	1 075 947	-11%	10 Dotations, fonds divers, réserves	637 248	850 890,83	0	1 088 940	1 088 940
	75 Autres produits de gestion courante	207 500	231 674,15	231 000	11%	13 Subventions d'investissement	125 000	442 737,92	64 023	21 667	85 690
	76 Produits financiers	50	43,43	50	0%	16 Emprunts et dettes assimilées	0	2 000,00	0	2 500	2 500
	77 Produits exceptionnels	0	9 948,00	0		23 Immobilisations en cours	0	0,00	0	0	0
					4542 Travaux d'office pour compte de tiers	0	0,00	0	0	0	
					Opérations d'équipement	2 787 043	0,00	1 693 175	625 267	2 318 442	
		5 537 830	4 037 078,32	5 499 813	99%		4 842 501	1 480 564,50	1 757 198	3 733 406	5 490 604

Pour : 28 Contre : Abstentions :

2) Vote des taux de fiscalité 2026

Pour rappel, les taux de fiscalité à voter sont des **taux de convergence** vers lesquels doivent tendre les taux des communes historiques (Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult, Troisgots) au terme de la période d'harmonisation s'achevant en 2028. Ce processus d'intégration fiscale a été instauré en 2016 (fusion Condé/Mesnil-Raoult) puis modifié en 2017 (fusion Condé/Troisgots).

Pour cette année, l'Etat a décidé d'augmenter les bases fiscales (+ 0,8 %) à un taux inférieur à l'année précédente (+ 1,7 % en 2025).

Pour information, la taxe d'habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires et aux locations meublées, mais plus aux résidences principales depuis la réforme de la suppression de la taxe d'habitation en 2021.

Le Conseil municipal décide de :

- Voter les taux de fiscalité 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,00 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,41 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 27,38 %
- Etant entendu qu'il s'agit de taux de convergence à atteindre au terme de la période de lissage des 12 ans (2028), suite à la création de la dernière commune nouvelle au 01/01/2017 entre Condé-sur-Vire et Troisgots.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3) Subvention au budget annexe Condé Espace

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 20 000 € au budget annexe *Condé Espace*.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4) Subvention au budget autonome CCAS

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 40 000 € au budget autonome du CCAS.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

10- Budget annexe *Condé Espace* - vote du BP 2026

Rapporteur : Eric CAUVIN

Vue détaillée du budget :

- Charges à caractère général (011) : 70 845 € (- 28%)
- Charges de personnel (012) : 89 250 € (- 3%)
- Subvention d'équilibre : 20 000 € (versée par le budget principal)
- Investissements envisagés : 20 247 € (projecteurs LED, lave-linge et frigo pour loges, afficheur sonore, changement porte extérieure du TGBT...)

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2026 du budget annexe *Condé Espace* présenté ci-après :
 - section de fonctionnement : 168 300 €
 - section d'investissement : 20 247 €

		2025		2026	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	2026 / 2025%
DEPENSES	002	0	0,00	0	
	011	97 934	70 657,36	70 845	-28%
	012	91 900	84 881,04	89 250	-3%
	023	0	0,00	0	
	042	8 000	5 267,08	8 000	0%
	65	2 005	0,00	205	-90%
	67	0	0,00	0	
		199 839	160 805,48	168 300	84%

		2025		2026		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2025	Nouveaux crédits 2026	TOTAL
DEPENSES	001	0	0,00	0	0	0
	20	0	0,00	0	550	550
	21	13 159	12 281,71	0	3 700	3 700
	23	11 103	0,00	9 600	6 397	15 997
		24 262	12 281,71	9 600	10 647	20 247

FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	2026 / 2025%
RECETTES	002	106 839	0,00	50 795	-52%
	013	0	0,00	0	
	70	43 000	51 371,97	47 500	10%
	75	50 000	53 390,25	70 005	40%
			199 839	104 762,22	168 300

INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2025	Nouveaux crédits 2026	TOTAL
RECETTES	001	16 262			12 247	12 247
	021	0			0	0
	040	8 000	5 267,08		8 000	8 000
	10	0	0,00		0	0
	13	0			0	0
		24 262	5 267,08	0	20 247	20 247

Pour : 28 Contre : Abstentions :

11- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques* - vote du BP 2026

Rapporteur : Eric CAUVIN

Vue détaillée du budget :

- Vente d'électricité (707) : 19 000 € (+ 19%). L'augmentation est liée à la prise en compte de l'école élémentaire dont l'entrée en service est prévue au 4^{ème} trimestre 2026.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2026 du budget annexe *Panneaux photovoltaïques* présenté ci-après :

- section de fonctionnement : 46 593 €
- section d'investissement : 13 444 €

		2025		2026	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	2026 / 2025%
DEPENSES	011	16 014	262,44	17 988	12%
	023	0	0,00	0	
	042	6 700	6 687,00	6 700	0%
	65	5	0,78	5	0%
	66	1 800	1 645,92	1 700	-6%
	67	12 000	0,00	19 000	58%
	69	1 200	1 132,00	1 200	0%
		37 719	9 728,14	46 593	124%

		2025		2026		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2025	Nouveaux crédits 2026	TOTAL
DEPENSES	001	0	0,00	0	0	0
	16	7 300	7 157,17	0	7 500	7 500
	23	6 614	0,00	0	5 944	5 944
		13 914	7 157,17	0	13 444	13 444

FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	2026 / 2025%
RECETTES	002	21 719	0,00	27 593	27%
	70	16 000	15 602,28	19 000	19%
	75	0	0,00	0	
	77	0	0,00	0	
		37 719	15 602,28	46 593	124%

INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2025	Nouveaux crédits 2026	TOTAL
RECETTES	001	7 214	0,00	0	6 744	6 744
	021	0	0,00	0	0	0
	040	6 700	6 687,00	0	6 700	6 700
	10	0	0,00	0	0	0
		13 914	6 687,00	0	13 444	13 444

Pour : 28 Contre : Abstentions :

12- RH - plan de développement des compétences 2026

Rapporteur : Eric CAUVIN

S'inscrit dans les objectifs de la gestion RH d'une collectivité la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de développement des compétences (anciennement plan de formation) qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Pour 2026, 14 stages représentant 32 jours de formation, suivis par 8 agents, sont programmés à ce jour. Comme chaque année, les thèmes de formation sont multiples et traduisent la diversité des missions exercées par les agents.

Agent	Thème de la formation	Date	Nb jours
BERTIN Jennifer	L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire	4 et 5/02/2027	2
BERTIN Jennifer	La mort, le deuil et l'enfant	21 et 22/09/2026	2
BERTIN Jennifer	L'accueil de l'enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire, extra et périscolaire	12 et 13/10/26 et 09/11/26	3
BERTIN Jennifer	Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif	30/03-01/04/26,	2
DEPREZ Laëtitia	L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire	4 et 5/02/2027	2
DEPREZ Laëtitia	L'accueil de l'enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire, extra et périscolaire	12 et 13/10/26 et 09/11/26	3
GUILLET Sandrine	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans.	21 au 23/09/2026	3
LEBOULLANGER Elise	L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire	4 et 5/02/2027	2
LEBOULLANGER Elise	La mort, le deuil et l'enfant	21 et 22/09/2026	2
SIMON Aurélie	La pratique de nettoyage par pré-imprégnation	22 et 23/06/2026	2
BERNARD Solveig	Les émotions dans le cadre professionnel : comment développer et utiliser son intelligence émotionnelle ?	27 au 29/05/2026	3
BERNARD Solveig	La posture de facilitateur en intelligence collective	2 au 04/12/2026	3
ROULLIER Roselyne	Les fondamentaux de l'IA	02/02-04/05/2026	1
HOREL David	Formation d'intégration des agents de catégori C	26, 27, 28, 29/05 et 01/06/2026	5

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial (CST) du Centre de Gestion de la Manche en date du 05/03/2026 ;

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le plan de développement des compétences 2026 susvisé.**

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

13- Etude de faisabilité de la piste cyclable ZA Détourbe - reversement de la subvention PVD par Torigny-les-Villes

Les communes de Condé-sur-Vire, Saint-Amand-Villages et Torigny-les-Villes ainsi que Saint-Lô Agglo ont participé financièrement à l'étude de faisabilité d'une piste cyclable dans la ZA Détourbe. L'étude confiée aux cabinets Lainé et Folius a coûté 11 000 € HT répartis comme suit (Condé-sur-Vire = 1/6^{ème} du coût) :

Maitre d'Ouvrage	Commune TORIGNY-LES-VILLES	Commune CONDE-SUR-VIRE	Commune SAINT-AMAND-VILLAGES	SAINT-LO AGGLO	TOTAL
Fabien LAINE Montant TOTAL HT	2 500,00 €	833,34 €	833,33 €	833,33 €	5 000,00 €
FOLIUS Montant TOTAL HT	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL	5 500,00 €	1 833,34 €	1 833,33 €	1 833,33 €	11 000,00 €

Dans le cadre du dispositif PVD (Petites Villes de Demain), la commune de Torigny-les-Villes a obtenu une subvention de 50 %. Elle propose de reverser une quote-part à ses partenaires.

Le Conseil municipal décide de :

- **Accepter le reversement d'une quote-part de 1/6^{ème} de la subvention obtenue par Torigny-les-Villes dans le cadre de l'étude de faisabilité de la piste cyclable de la ZA Débourbe.**

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

13- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
Décis-2026-25	03/03/2026	commande publique	Fourniture enrobé à froid	1 224,00 €
Décis-2026-26	03/03/2026	commande publique	Fauchage printemps - Eparage automne - voiries communales	1 846,36 €
Décis-2026-27	02/04/2026	commande publique	Achat PC reconditionné et batterie pour école maternelle	1 420,80 €
Décis-2026-28	02/04/2026	commande publique	Raccordement d'eau potable de la plage verte à la Chapelle-sur-Vire	1 560,00 €

14- Communications de la Municipalité

- **Martine SAVARY :**
 - **Résidence La Mautelière :** Martine fait une brève présentation de l'établissement. 3 maîtresses de maison, 21 logements (14xT1, 2xT1 bis, 5xT2), 2 arrivées de résidents cette semaine, repas faits par la cantine scolaire (80 %) et la société API (20%). Martine ressent de la bienveillance et de la bonne humeur au sein de l'établissement.
 - **Octobre rose :** Sylvie a confié à Martine le soin de l'organiser. L'édition 2026 aura lieu le samedi 3 octobre, à nouveau à la Chapelle-sur-Vire (3 parcours proposés).

Besoin d'une trentaine de bénévoles. Martine propose la mise en place d'une « team » de gestion via un groupe Whatsapp. La 1^{ère} réunion se tiendra en mai.

▪ **Eric CAUVIN :**

- **Services techniques :** plusieurs réunions déjà avec les agents et Franklin (DST) afin de prendre connaissance des dossiers en cours. Ce matin, réunion avec les dirigeants du club de foot pour parler entretien des terrains, rénovation des vestiaires et projet de terrain synthétique.

▪ **Sylvie GAUTIER :**

- **Dernier spectacle Villes en scène « En cavale » (02/04 à Condé Espace)**
- **Association « Faites du rire » :** elle organise un festival du rire du 20 au 26 avril. Tous les soirs, une pièce de théâtre différente sera proposée.
- **1^{ère} réunion de sa commission :** 21 avril 2026
- **Saint-Lô Agglo :** Sylvie a découvert le fonctionnement du conseil communautaire à l'occasion de la réunion d'installation du 7 avril.
- **12^{ème} salon des Arts (28-29 mars Condé Espace) :** Valérie Négrel a reçu le prix du jury, au nom de son mari artiste décédé, et Philippe Lacourt le prix du public. Ces lauréats auront le droit d'exposer au Diapason dans le cadre des expos du hall.

▪ **Alain EUDES :**

- **Chantier de l'école élémentaire :** il avance sereinement. Alain salue le suivi très professionnel du DST Franklin Boutelet.
- **Lotissement de Manche Habitat (rue de la Hure du Loup) :** lancement du chantier qui devrait durer près de deux ans. Au programme : 40 logements locatifs sociaux (28 maisons mitoyennes, 12 appartements)
- **Lotissement privé Cap Invest (rue de la Hure du Loup) :** 6 terrains à bâtir en cours de commercialisation.

▪ **Cyril PANIEL :**

- **Prise de connaissance des dossiers en cours.**
- **Commission « associations-enfance-jeunesse-vie scolaire » :** elle se réunira bientôt.

▪ **M. le Maire :**

- **Saint-Lô Agglo :** réunion d'installation le 7 avril dernier à l'occasion de laquelle il a été élu vice-président en charge de l'environnement et des transitions.

15- Questions diverses

1) **Téléthon 2026 : modalités d'organisation ?**

Contrairement à d'autres communes de taille équivalente, il n'existe pas sur Condé-sur-Vire d'association dédiée au Téléthon. Jusqu'à présent, c'est la commune qui porte cette action caritative. M. Eric CAUVIN informe qu'entre 4 000 et 4 500 € sont collectés chaque année. Il a le sentiment que ça ne « décolle » pas, alors que son organisation nécessite beaucoup d'énergie. Il propose que la mairie se rapproche des

associations du secteur ou d'une association telle que Les Aiguilles du Porche, très investie dans la commune.

2) Gouvernance de l'OCVA (office condéen de la vie associative)

Conformément aux statuts de l'OCVA, il est prévu qu'un élu municipal fasse partie du bureau. Actuellement, la présidence est assurée par Cyril Paniel, qui occupe également le poste de maire-adjoint. Toutefois, les principes de neutralité et de transparence incitent à ce que le président ne soit ni le Maire ni un maire-adjoint. Il est lancé un appel à candidatures auprès des élus municipaux pour remplacer Cyril au sein du bureau de l'association.

3) ESAT : départ définitif de l'atelier bois à St-Georges-Montcocq

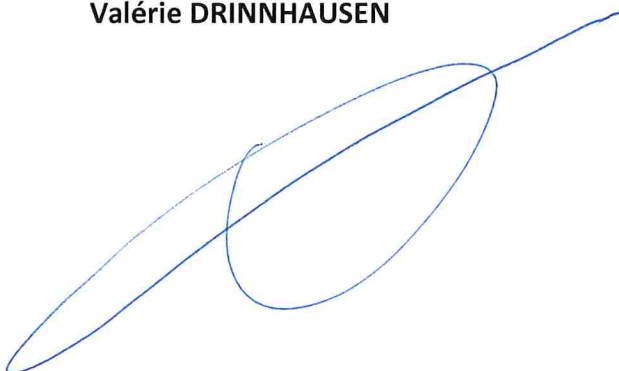
L'APEI du Centre-Manche est établie depuis plusieurs décennies à Condé-sur-Vire. Le site comprend un espace d'hébergement ainsi qu'un site dédié à l'activité économique (ESAT). En 2024, la découverte d'un risque d'effondrement du bâtiment d'activité a conduit l'APEI à organiser un déménagement progressif de ses activités vers Saint-Lô.

Récemment, nous avons appris que l'atelier bois, qui fonctionnait encore provisoirement sous une tente sur le site, a été définitivement transféré à Saint-Georges-Montcocq. C'est une page de l'histoire de l'APEI qui se tourne à Condé-sur-Vire. Le centre d'hébergement est maintenu sur place pour l'instant.

À terme, le site sera entièrement démoli et reconfiguré pour accueillir 10 logements individuels et 12 logements semi-collectifs, construits par Manche Habitat, d'ici 5 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

**La secrétaire de séance,
Valérie DRINNHAUSEN**



**Le Maire,
Laurent PIEN**



